





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Kremlin-Bicêtre, le 5 avril 2024

Elisfa, la FCSF et l'Acepp saluent le vote du Conseil d'administration de la CNAF relatif au financement des revalorisations salariales des EAJE PSU

Le Conseil d'Administration de la CNAF du 3 avril dernier a voté le bonus attractivité qui est « instauré à compter du 1^{er} janvier 2024 au bénéfice des **crèches publiques et privées financées par la PSU**. »

Ce bonus « accompagne les revalorisations salariales prévues dans les Conventions collectives nationales révisées (CCN - pour le secteur privé) Le bonus s'élève à 970 € par place et par an pour le secteur privé... »

Lire le communiqué de presse de la CNAF.

L'objectif de ce bonus est d'apporter des moyens pour garantir de meilleures conditions d'accueil et d'emploi en finançant les revalorisations salariales des professionel·les d'EAJE PSU employé·es dans des branches couvertes par un accord de revalorisation salariale au 1^{er} janvier 2024.

Les EAJE PSU de la branche Alisfa bénéficieront donc de ces mesures grâce à l'entrée en vigueur de l'avenant 10-2022 révisant nos systèmes de classification et rémunération depuis ce début d'année.

Ce vote marque une avancée significative dans la reconnaissance du travail essentiel effectué par les professionnel·les au sein de ces structures.

En approuvant ce financement, le Conseil d'administration de la CNAF témoigne de sa volonté de valoriser les métiers de la petite enfance et de garantir des conditions de travail à la hauteur de l'engagement quotidien des salarié·es.

Nos trois organisations remercient les Ministres, Mme Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et Mme El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles de leur engagement et de la qualité des échanges ces derniers mois.







Elisfa, la FCSF et l'Acepp saluent également le travail mené par la CNAF, la DGCS et la DSS dans ce processus et celui de Mme Laithier, Présidente du comité de filière petite enfance.

Ce travail commun démontre la capacité du secteur à œuvrer ensemble pour l'amélioration des conditions de travail et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Nos trois organisations appellent à une mise en œuvre rapide et efficace de cette décision.

L'État via la CNAF s'engage sur un soutien partiel avec une contribution aux deux-tiers des coûts supportés par les employeurs. **Nous comptons sur les collectivités locales pour s'associer à cette revalorisation** attendue et vitale pour le secteur.

Nous continuons également à **nous mobiliser pour les autres structures de la petite enfance de la branche**, notamment les micro-crèches PAJE, et les Relais Petite Enfance.

S'agissant des centres sociaux et des espaces de vie sociale, la ministre du Travail, des Solidarités et de la Santé, Mme Vautrin, a confirmé son engagement à obtenir les moyens pour accompagner financièrement les structures dès 2024. Les échanges se poursuivent pour aboutir à la concrétisation de ces engagements.

Une démarche significative doit s'opérer **pour nos associations de développement social local** qui sont pour certaines les embryons de futurs EVS (certaines bénéficient de cet agrément) afin de les soutenir sur le financement de l'avenant 10-22. Elles forment, avec les centres sociaux et socioculturels, les espaces de vie sociale et les établissements d'accueil de jeunes enfants, l'un des quatre piliers de notre branche professionnelle.

Elisfa, la FCSF et l'Acepp restent mobilisés!

Contacts presse:

Elisfa: Manuella Pinto: 06 31 20 60 47 - <u>manuella.pinto@elisfa.fr</u> **FCSF**: Hugo Barthalay: 06 27 92 07 13 - <u>hugo.barthalay@centres-sociaux.fr</u> **Acepp**: Philippe Dupuy: 06 08 75 36 53 - <u>philippe.dupuy@acepp.asso.fr</u>